

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

MODIFICATIONS EXCEPTIONNELLES DES CGV EN DATE DU XXXXXXXX SUITE A LA PANDEMIE COVID-19
mesures COVID19 à ajuster la semaine prochaine en fonction des décisions du groupe Romanée

« **Les Grottes de Roffy** » (EN VIGUEUR AU 10/11/2020) **

La location d'un emplacement ou d'un hébergement locatif implique la totale acceptation des conditions de ventes par les parties contractantes. A ce titre, le client déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente avant la validation de sa location.

NOS PRESTATIONS ET TARIFS

Location d'emplacements de camping : Nous mettons à votre disposition un emplacement nu, pouvant accueillir jusqu'à 6 personnes, pour votre tente, votre caravane ou votre camping-car.

Nous proposons différents types d'emplacements (se référer aux descriptifs de la brochure commerciale ou du site internet). Le prix de l'emplacement : Il s'agit d'un prix par nuit d'occupation. Les emplacements sont disponibles à partir de 14h le jour de l'arrivée et doivent être libérés avant 12h le jour du départ. Il comprend une installation, 2 personnes et un véhicule. Ce forfait donne accès librement aux infrastructures sanitaires, d'accueil, à la piscine (aux dates d'ouverture), aux aires de jeux et aux activités.

Suppléments : Les personnes supplémentaires (adultes ou enfants) ou éléments supplémentaires présents sur l'emplacement font l'objet d'un coût journalier.

Location d'hébergements locatifs : Le descriptif, la définition des saisons de location ainsi que les périodes et les durées de locations figurent sur la brochure commerciale et le site Internet. Le tarif de location comprend : la location de l'hébergement, les personnes (selon capacité) les charges (eau, gaz, électricité), un véhicule, l'accès aux services de l'accueil, à la piscine (aux dates d'ouverture), aux aires de jeux et aux activités proposées. Votre hébergement devra être remis en état et propre lors de votre départ une caution de 150 € vous sera demandée lors de votre arrivée. Les locatifs sont non-fumeur. Les locations sont disponibles à partir de 16h le jour de l'arrivée et doivent être libérées avant 10h le jour du départ. *Cession, sous-location : Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous louée. Pour des raisons de sécurité, le nombre de personnes arrivant en séjour ne pourra excéder la capacité de l'hébergement /de l'emplacement de camping. A noter : l'attribution des places (emplacement de camping ou locatif) est réalisée sans distinction dans l'ordre d'enregistrement des réservations. La Direction ne peut en aucun cas garantir que l'emplacement ou le locatif sollicité par le campeur lui sera attribué, sauf en cas de frais de préférence. Néanmoins, en cas de force majeure, Le camping Les Grottes de Roffy se réserve la possibilité de modifier l'attribution de l'emplacement ou du locatif. Les activités annexes : Toute activité gratuite ou payante mentionnée dans notre brochure commerciale ou sur notre site web ou dans un email peut, dans certaines circonstances, être modifiée ou annulée à votre arrivée sur le site. Tarifs et taxes : Les tarifs de notre brochure commerciale sont en euros, TVA comprise au taux en vigueur au moment de son impression. Tout changement ou modification de taux ainsi que toute évolution des taxes applicables à votre séjour, à la date de facturation, pourra être répercuté sur le prix de votre séjour.

MINEURS

Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne sont pas acceptés sur Le camping Les Grottes de Roffy

RÈGLEMENT DU SÉJOUR

Modes de paiement acceptés

Le règlement de votre séjour peut être effectué par carte bancaire (les cartes acceptées sont celles des réseaux Carte Bleue, Visa,

Eurocard/MasterCard), par chèque vacances (envoi en recommandé avec accusé de réception), en espèces en euros et par chèque en euros jusqu'à 30 jours avant l'arrivée sur le camping.

Pour les réservations sur www.roffy.fr: A la réservation, le règlement de l'acompte ou de la totalité du séjour se fait par carte bancaire (les cartes acceptées sont celles des réseaux Carte Bleue, Visa, Eurocard/Mastercard). La transaction est immédiatement débitée sur la carte bancaire du client après vérification des données de celle-ci. Conformément à l'article L.132-2 du Code Monétaire et Financier, l'engagement de payer donné au moyen d'une carte de paiement est irrévocable. En communiquant les informations relatives à sa carte bancaire, le client autorise Le camping Les Grottes de Roffy à débiter sa carte bancaire du montant de l'acompte ou de la totalité du séjour. A cette fin, le client confirme qu'il est le titulaire de la carte bancaire à débiter et que le nom figurant sur sa carte bancaire est effectivement le sien. Le règlement du solde du séjour peut être effectué par carte bancaire, par chèques vacances (envoi en recommandé avec accusé de réception), en espèces en euros et par chèque en euros jusqu'à 30 jours avant l'arrivée sur le camping.

Modalités de règlement La réservation du séjour ne devient effective qu'après confirmation par nos services et règlement par le locataire d'un acompte et des frais de réservation (montants figurant en brochure commerciale ou sur le site Internet).

Règlement de séjour en Emplacement nu : le solde du séjour doit être réglé la veille du départ du camping ou le jour d'arrivée.

Règlement de séjour en Locatif : Le solde du séjour doit être réglé, sans rappel de notre part, 30 jours avant la date d'arrivée prévue pour la location ou le jour de l'arrivée quand le client n'a pas réservé. A défaut du parfait paiement à la date convenue, Le camping Les Grottes de Roffy est en droit de considérer que le client a annulé sa réservation et conserve les sommes déjà versées.

DÉPÔT DE GARANTIE

Pour les hébergements locatifs, un dépôt de garantie est demandé à l'arrivée au camping de 150 €.

Pour les hébergements locatifs, un dépôt de garantie dont le montant apparaît sur les tarifs est demandé à l'arrivée au camping. Son versement pourra être demandé par carte bancaire. Ce dernier sera restitué dans son intégralité le jour du départ ou au plus tard sous huit jours, après un état des lieux satisfaisant. Dans le cas contraire, le dépôt de garantie sera prélevé. Les dégradations supérieures à la somme versée comme dépôt de garantie seront à la charge du client après imputation du dépôt de garantie.

ARRIVÉE RETARDÉE, DÉPART ANTICIPÉ

En l'absence de message permettant d'en accuser réception du campeur, précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'emplacement ou l'hébergement deviennent disponibles 24h après la date d'arrivée prévue par le contrat de location, et le paiement intégral des prestations demeure exigé. Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'un départ anticipé en locatif (voir possibilités de remboursement dans le cadre de l'assurance annulation). Dans le cas d'un départ anticipé lors d'un séjour en emplacement nu, nous ne conserverons que l'acompte des jours non effectués si le séjour a été réservé.

ANNULATION DE SÉJOUR

Annulation du fait du Camping Les grottes de Roffy : les sommes versées seront remboursées et en dédommagement le camping offrira aux clients un séjour équivalent (sauf cas de force majeure). Annulation du fait du client : celui-ci devra avertir le camping par écrit. A défaut, le client sera tenu du paiement des sommes dues au titre du contrat. Selon l'article L. 121-20-4 - 2° du Code de la consommation, le droit de rétractation n'est pas applicable aux prestations d'hébergement, de transport, de restauration et de loisirs fournis à une date ou selon une périodicité déterminée. Annulation d'un séjour en locatif : Pour tout séjour annulé plus de 30 jours avant la date d'arrivée, l'acompte, les frais de réservation et l'éventuel montant de souscription à l'assurance annulation restent acquis par le camping. Moins de 30 jours avant l'arrivée ou en cas de non présentation au camping, le montant total de la location, des frais de réservation et de l'éventuelle cotisation d'assurance sont dus et conservés. Annulation d'un emplacement de camping : Quelle que soit la date d'annulation, l'acompte, les frais de réservation et l'éventuel montant de souscription à l'assurance annulation restent acquis par le camping. Pour obtenir un éventuel dédommagement, nous vous invitons à souscrire une assurance annulation ou d'interruption de séjour lors de la réservation. Celle-ci vous permettra d'obtenir le remboursement partiel ou total de votre séjour, selon les conditions prévues au contrat d'assurance.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Tout campeur est tenu de se conformer au règlement intérieur du camping sous peine de sanction pouvant aller jusqu'à la résiliation du contrat.

ASSURANCE

Nous déclinons toute responsabilité en cas de vol et détérioration des objets personnels sur le camping. Le Camping Les grottes de Roffy ne pourra être tenue responsable en cas de vol ou de dégradations des objets personnels des campeurs sauf en cas de manquement avéré du camping à ses obligations contractuelles. Il est rappelé également que les parkings ne sont pas gardés et que le stationnement se fait donc aux risques et périls de l'utilisateur.

Les tarifs comprennent la location, l'eau, le gaz, l'électricité et tous les services gratuits.

Les Mobils homes sont entièrement équipés : Nécessaire de cuisine, réfrigérateur, micro-ondes, cafetière électrique, grille-pain, couvertures, alèses, oreillers, barbecue, terrasse extérieure avec salon de jardin, WC indépendant, douche et lavabo. . Les appartements sont équipés de TV et Lave linge.

Seuls les draps et le linge de maison sont à prévoir. (Possibilité de location de linge en prévenant le jeudi précédent l'arrivée).

Ces prix s'entendent à la semaine du samedi au samedi du 10 juillet au 30 août, et à la nuit à partir de 2 nuits du 5 mai au 9 juillet et du 31 août au 15 septembre (arrivée à partir de 16h, départ avant 10h) selon les disponibilités.

Joindre au contrat de réservation un versement de 25% du montant de votre séjour plus 20 euros de frais contractuels de réservation.

Si une assurance annulation a été valablement souscrite

et valablement exercée, les modalités d'annulation et de remboursement sont à effectuer conformément aux conditions générales de l'assureur consultables sur notre site www.roffy.fr

Si aucune assurance annulation n'a été souscrite ou valablement exercée, les indemnités de rupture seront calculées comme suit :

Annulation avant le 31e jour précédant la date d'arrivée prévue :
acompte de 25% conservé par le camping

Annulation entre le 30e et le 16e jour précédant la date d'arrivée prévue : 50% du montant total du séjour conservé par le camping

Annulation entre le 15e et le 1e jour précédant la date d'arrivée prévue : 100% du montant total du séjour conservé par le camping

Les frais de dossier ne sont pas remboursables

CAUTION

Une caution de 150.00 euros est demandée à l'arrivée et restituée au départ après état des lieux (ou par courrier sous 4 semaines), déduction faite des dégâts éventuels et des frais de nettoyage 70.00 euros s'il n'a pas été effectué.

La commune de Sainte Nathalène perçoit une taxe de séjour de 0.61€ par jour et par personne de plus de 18 ans.